

Helsana Case Management

A photograph of a woman with red hair tied back, wearing a black blazer over a beige top, smiling warmly at a man. The man is seen from the back, wearing a dark blue t-shirt. They are in a bright, modern hallway with large windows in the background.

Case Management
Soutien en cas de
maladie et d'accident

Helsana

Engagée pour la vie.

Soutien complet

Pour trouver la meilleure solution

Nos case managers offrent aux employés victimes d'un accident ou d'une maladie un soutien pour leur réinsertion dans la vie active. Ils conseillent et coordonnent afin de permettre aux personnes concernées de se concentrer sur l'essentiel, à savoir leur santé.

Grâce au Case Management d'Helsana, les personnes concernées ne sont pas livrées à elles-mêmes. La ou le case manager accompagne la personne malade ou accidentée lors d'entretiens pour discuter des possibilités de réinsertion. Lorsque des ajustements du poste de travail sont nécessaires du point de vue médical ou si une place de travail favorisant l'intégration est requise, les case managers facilitent l'organisation de tels changements.

Ils se tiennent également aux côtés des personnes concernées lorsqu'il s'agit de trouver un accord avec l'employeur, le médecin traitant et le thérapeute et clarifient le droit aux prestations à l'égard des assurances sociales, telles que l'assurance-invalidité (AI), l'assurance-chômage (AC) et la prévoyance professionnelle (LPP). Ainsi, les personnes concernées n'ont quasiment plus de tracasseries administratives.

Grâce au Case Management, les personnes concernées obtiennent des réponses qualifiées aux questions relatives à leur réinsertion professionnelle. Elles bénéficient aussi du soutien nécessaire pour revenir à leur ancien poste ou, si elles le souhaitent, retrouver la stabilité dans un autre domaine d'activité.

Suivi global

Pour une intégration rapide

Le Case Management d'Helsana tient compte de tous les facteurs pertinents en rapport avec l'incapacité de travail existante. Il instaure ainsi les conditions pour une réinsertion réussie et durable dans la vie professionnelle. De surcroît, l'intervention précoce du Case Management réduit le risque d'une évolution chronique.

Une santé défaillante a de multiples répercussions, que ce soit dans la vie familiale ou au travail, sur le plan médical, actuariel ou financier. Il est donc souvent difficile de garder son équilibre face à une telle situation. Le Case Management d'Helsana permet à l'employé·e et à l'employeur d'être tous deux gagnants.

Avantages pour l'employé·e

La ou le case manager est pour une personne victime d'un accident ou d'une maladie un interlocuteur privilégié qui donne de l'assurance et motive. Les prestations dans le cadre du Case Management ont pour but la réinsertion professionnelle de la personne affectée. La ou le case manager présente les étapes nécessaires, établit le processus de réinsertion et agit en qualité d'intermédiaire entre les différents intervenants.

Avantages pour l'employeur

Avec le Case Management d'Helsana, l'employeur profite de la présence d'un·e expert·e à ses côtés durant la réinsertion professionnelle qui connaît les procédures et les éventuels problèmes et coordonne les processus. L'expert·e veille à ce que les ressources de la personne affectée sont utilisées de manière optimale. De plus, elle ou il aide l'employeur à organiser au mieux l'environnement de travail. La coordination accélère les procédures et réduit au minimum les charges administratives dans l'intérêt de toutes les parties concernées. La réinsertion professionnelle est ainsi possible sans retard et sans coûts superflus.

Conditions requises pour un case management réussi

Une condition indispensable pour un Case Management réussi est la participation de la personne concernée. Celle-ci doit vouloir sortir de sa situation difficile.

Les quatre étapes du Case Management



1. Écouter

La première étape consiste à faire connaissance de la personne malade ou accidentée. La ou le case manager prend connaissance des conditions de vie actuelles, des facteurs qui entravent la capacité de travail et des autres domaines de la vie influencés par les problèmes de santé. Souvent, ces derniers engendrent des conflits d'ordre familial, professionnel et financier.



2. Clarifier

La ou le case manager, de concert avec la personne concernée et sa ou son supérieur-e, examine les possibilités de réinsertion professionnelle. Ensemble, ils définissent ce qui est envisageable au sein de l'entreprise. De plus, ils analysent les ressources et restrictions relatives à la santé à considérer et les qualifications dont dispose la personne malade ou accidentée.

Sur la base de ces informations, ils définissent des objectifs pour la réinsertion professionnelle et planifient les mesures nécessaires.



3. Coordonner

Les personnes dont la capacité de travail est soudainement limitée pour des raisons de santé sont souvent confrontées à une multitude de questions. La situation est complexe notamment en matière d'assurance.

Les case managers jouent le rôle d'intermédiaire entre la personne concernée, les assurances, les professionnels de la santé et l'employeur. À ce titre, ils s'assurent que les différentes prestations sont coordonnées et que les informations pertinentes circulent entre les différents fournisseurs, services officiels et assurances impliqués.



4. Accompagner

Les case managers suivent la réinsertion professionnelle de la personne malade ou accidentée. Ils la conseillent et coordonnent les étapes nécessaires pour lui offrir le meilleur soutien possible.

Notre engagement pour la santé de votre entreprise.

Avez-vous des questions ?

Nous nous ferons un plaisir de vous aider. Envoyez-nous votre demande via le formulaire de contact, appelez-nous ou rendez-vous dans l'agence générale Helsana près de chez vous.

0844 80 81 88

helsana.ch/agences-generales

Vous désirez en savoir plus ?

Vous trouverez de plus amples informations sur helsana.ch/entreprises/casemanagement

Groupe Helsana

Case postale
8081 Zurich
helsana.ch

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA,
Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA et
Progrès Assurances SA.